

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° DN635

présenté par

Mme Thillaye, M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann et Mme Poueyto

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la quatrième phrase de l'alinéa 57, supprimer le mot :

« native ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de rédaction vise à préciser que l'interopérabilité existe déjà. Le mot natif sous-entend qu'une forme d'interopérabilité n'existe pas encore, pourtant de nombreux entraînements communs et de coopération pour améliorer l'interopérabilité de nos armées sont la preuve qu'elle n'est pas uniquement native. Elle doit par ailleurs se développer.